

COMMUNE DE CHATILLON SAINT JEAN

COMPTE-RENDU

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 4 février 2020

L'an deux mil vingt, le quatre février,
Le Conseil Municipal de la Commune de CHATILLON SAINT JEAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire Gérard FUHRER,

Etaient présents : Messieurs REGAZZONI Pascal, DEBRIS Roger, Mme Céline DINIS, Adjoint au Maire,

Mesdames BARD Anne-Lise, VORON Marie-Hélène, ROOSEBOOM Marielle, ANTONIETTI Martine, SIBUT Colette,
Messieurs GARCIA Roland, MOURRARD Michel, ODEYER Bernard, Conseillers Municipaux

Etait excusé (e) : M. Damien BENEZET, Mme Séverine GONDEAU et M. Gérard VANHAECKE

Etait absent (e) :

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 12

Mme Colette SIBUT est nommée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire, en ouvrant cette séance, rappelle à chacun que, en principe, cette séance est l'avant dernière de ce mandat.

Il remercie tous ceux qui ont participé à la cérémonie des vœux à la population et encore ceux, élus et personnel technique, qui ont aidé à déposer les illuminations de Noël.

I - TRAVAUX ET DOSSIERS EN COURS

Point sur les travaux « grêle »

La réunion de clôture avec les assureurs est prévue pour le 11 février 2020, c'est à cette date que l'on nous confirmera ce qui pris en compte ou pas, en définitive, dans les dommages subis.

Jusqu'à chaque semaine, sauf interruption pendant le mois de janvier, une réunion de chantier faisait un point ponctuel sur les travaux en cours.

L'Eglise, qui représente le plus gros des dommages, voit sa rénovation mise en attente de la finalisation du process de l'expertise dans son ensemble et des différentes décisions qui en découleront. (dixit M. PINEAU dans le compte rendu de la dernière réunion de chantier). Un appel d'offres sera nécessaire ainsi que le recours à un maître d'œuvres spécialisé pour mener à bien chantier important.

Les volets roulants de la salle Daniel ARDIN sont réparés actuellement.

M. Pascal REGAZZONI, 1^{er} adjoint aux Finances explique qu'on a essayé d'obtenir le maximum de subventions de la part de l'Etat et de la Communauté d'Agglomération et qu'il faut continuer à restaurer le patrimoine de la commune.

Cependant, on peut prévoir la réintégration des 2 classes de CP et CE1-CE2 dans les bâtiments de l'école du bas pendant les vacances d'hiver. Les peintures et autres

réparations seront terminées.

Les salles du 1^{er} étage (dites salle du GIL) ont été refaites, le plancher vitrifié. La montée d'escalier reste encore en l'état. Ces grandes et belles salles rénovées restent toutefois inaccessibles aux personnes à mobilité réduite. Une solution devra être recherchée.

II - FINANCES

Point sur les finances communales : Rencontre du Maire et du 1^{er} Adjoint avec Mme DALLOZ sur le point de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de l'accompagnement financier des communes.

Vote du Compte administratif et du compte de gestion au Conseil Municipal de mars 2020.
Vote du BUDGET PRIMITIF 2020 après les élections municipales.

III – AUTORISATION D'URBANISME et divers dossiers

- Point sur les autorisations d'urbanisme délivrées depuis la dernière séance par le Maire
- Contentieux GONNIN : le Tribunal Administratif doit faire connaître sa décision dans cette affaire le 12 février prochain. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un mur de clôture non déclaré a été construit sur la propriété en toute illégalité, l'avocat de la commune a été contacté et se chargera d'y donner suite.
- Chemin sur la propriété Ferrouillet à Peroux : Monsieur Ferrouillet a adressé un courrier recommandé au Conseil Municipal avec demande d'avis sur la solution qu'il propose. Monsieur le Maire donne lecture de ce courrier. Après discussion, il est convenu que le Maire fasse une réponse refusant la solution proposée.
- Monsieur le Maire va prendre rendez-vous avec un notaire pour régler plusieurs dossiers en suspens. On peut notamment citer, deux ventes de terrain, la formalisation d'une ancienne décision pour mettre le cadastre à jour et la détermination du statut d'un fossé à proximité du Chemin de Palaye.
- Mise en compatibilité du PLU pour extension de la carrière BARD
L'extraction dans la carrière située route de Parnans est achevée mais le site conserve encore du matériel de traitement, lequel à terme sera transféré à la Réguinelle (carrière de Peroux)
La procédure de mise en compatibilité du PLU n'est pas soumise à évaluation environnementale.
La réunion d'examen conjoint a lieu le 7 février 2020 à 10 Heures en mairie avec les Personnes Publiques Associées et Mme BARNERON du Cabinet BEAUR.
Une enquête publique sera ensuite organisée après la prise en compte des avis des Personnes Publiques Associées.
Monsieur le Maire précise que cette mise en compatibilité de notre PLU est limitée dans son objet à la carrière. Aucune autre modification ne peut être apportée au Plan Local d'Urbanisme au cours de cette même procédure.
Pour toute autre modification, il faudra engager une nouvelle procédure, le système a un coût non négligeable aussi faut-il faire un inventaire avant toute modification.

IV - VALENCE ROMANS AGGLO

- Suite à la très forte insatisfaction qui s'est fait jour après la 1^{ère} réunion, le Maire a demandé qu'une 2^{ème} Réunion publique sur les containers semi-enterrés et de collecte sélective soit organisée.
Une 2^{ème} réunion serait organisée et Mme GIRARD, 5^{ème} vice présidente de

VALENCE ROMANS AGGLO en charge de la gestion des déchets de l'agglo devrait u participer. La date reste à définir, des affiches seront distribuées dans les commerces afin d'informer la population.

- Réunion publique sur ACTIOM le mercredi 19 février 2020 à la SDA
Présentation du dispositif de mutuelle santé collective facultative par l'association ACTIOM ou « Actions de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat » qui est une association d'assurés loi 1901, totalement indépendante. Elle ne dépend d'aucune mutuelle ou Cie d'assurance. Une convention de partenariat associative a été signé avec l'agglo VALENCE ROMANS AGGLO au mois de juillet dernier afin de mettre à disposition de l'association des lieux de réunions ou de rencontre dans les communes volontaires de l'Agglo. Notre commune s'est associée à cette démarche.

- Réunion de la commission « assainissement » du 18/12/2019
Le système d'assainissement de Romans n'est pas conforme au titre de la directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines.
Les conclusions et la feuille de route pour la mise en conformité seront arrêtées par les élus en septembre 2020.

- Compte rendu du Conseil Communautaire du 23 janvier 2020
Monsieur le Maire précise que c'était la dernière réunion du Conseil Communautaire du mandat et que le Président a été félicité pour sa très bonne gestion des débats.
Le budget 2020 a été voté avec les montants des attributions versées aux communes membres.

V - QUESTIONS DIVERSES

- La collection WEISS va être exposée dans la salle servant de bibliothèque communale à l'école du bas dont les fenêtres seront sécurisées.

La bibliothèque actuelle sera déplacée dans la salle de classe occupée actuellement par le CE1/CE2

Cette exposition permanente fera l'objet de visites organisées par les dépositaires de la collection uniquement sur réservations. Cette collection est d'un grand intérêt local puisqu'elle est composée de nombreux fossiles qui, pour certains, ont été extraits de la carrière Bard, de Parnans ou de Saint Michel sur Savasse.

Recensement de la population actuellement en cours sur la commune. Il s'achève le 15 février 2020, il est effectué par 3 agents recenseurs.

Tableau du bureau de vote pour élections municipales à établir pour les 2 dimanches 15 mars et 22 mars 2020, trois personnes au minimum doivent être présentes toute la journée et 4 à l'ouverture. Remplir le tableau dès aujourd'hui. Ce tableau sera envoyé à l'ensemble du Conseil Municipal.

Instruction en famille :

3 enfants sont concernés sur la commune de CHATILLON SAINT JEAN pour l'année 2019-2020. La Loi prévoit que le Maire doit aller s'assurer que les conditions d'instruction sont correctes. L'enjeu est important pour ces enfants, aussi le Maire propose-t-il au Conseil Municipal de se déclarer incompétent pour exercer ce contrôle. Un courrier, en ce sens, sera envoyé à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale.

Visite inspection Sécurité et conditions de travail le 25 février 2020 à 10 H

Une délibération a été votée le 5 mars 2019, pour confier la fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail au CDG 26.

Une convention a été signée et, à ce titre, la visite de l'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) désigné par le CDG vient sur place le 25 février 2020. IL faudrait assurer la présence d'interlocuteurs privilégiés (élu référent). L'ACFI visitera sur place les

agents en situation de travail et inspectera les locaux... et remettra un rapport.

Vente d'un terrain : M Roger DEBRIS souhaiterait acheter un jardin au bord de la rivière parcelle section B n° 564 d'une contenance de 332 m² situé en zone inondable qui appartient à la commune.

Il a adressé un courrier en ce sens au Conseil Municipal.

Avant de présenter ce dossier aux membres présents du Conseil Municipal, Monsieur le Maire demande à M. Roger DEBRIS de sortir de la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'autoriser cette vente d'un terrain appartenant au domaine privé de la commune et charge Monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités y afférent. Les frais de formalités notariales seront à la charge de l'acheteur et le Maire demandera une estimation du terrain au notaire.

Compte rendu de réunions

- SIVOS : Conseil syndical du 30/01/2020, principaux points évoqués :
Point sur le personnel avec plusieurs remplacements à prévoir pour maladie ou maternité,
Point sur les travaux de réparation des bâtiments après la grêle,
Eventualité évoquée avec l'inspection académique de créer à la rentrée une nouvelle classe réservée à 7 enfants autistes.
- Réunion des associations le 01/02/2020 à la mairie, principaux points évoqués :
Accueil par le Maire qui a souligné l'importance du tissu associatif dans notre commune et remercie toutes les associations représentées.
Rappel sur les demandes de subventions à faire parvenir, les attestations d'assurances à produire, et bien entendu d'anticiper le plus possible les réservations qui nécessitent les services techniques communaux.
Recommandations pour bien fermer les portes pendant le temps des activités et après leur fin à la SDA car on constate une augmentation des dégradations ces derniers temps.
Point sur le matériel associatif géré par M. BOISSY en charge de l'association « Les pieds tanqués ».

En fin de séance, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DEBRIS qui souhaite faire une communication à l'attention de chaque propriétaire riverain de routes ou chemins communaux. En effet, chaque année les employés communaux ou l'entreprise chargés du broyage rencontrent des difficultés d'encombrements pour le passage des engins, il serait bon que chacun contribue à sa façon à faciliter ce travail en pensant à enlever tous les obstacles.

Avant de conclure cette séance, Monsieur le Maire tient à attirer l'attention des conseillers et de la population sur les incivilités et dégradations qui ont lieu sur la commune. Un témoignage nous est même parvenu au sujet d'un collégien qui aurait endommagé les vitres de la salle Daniel ARDIN au moyen du marteau brise-vitre volé dans le car scolaire. Tous ces actes de malveillance donnent lieu à dépôt de plainte à la Gendarmerie. Le Conseil Municipal acte la poursuite de l'étude pour la mise en place d'un système de vidéosurveillance.

Prochaine réunion à prévoir :

Le 21 février prochain : nouvelle réunion avec les représentants d'Orange à Saint Donat sur l'Herbasse, la commune sera représentée par M. Roland GARCIA en l'absence du maire.

La séance est levée.

DATE PROCHAINE REUNION du CONSEIL MUNICIPAL : le jeudi 5 mars 2020